



Extrait du registre des décisions

Bureau du 03 décembre 2020

n° 077-20

Objet : RS - Approbation des avenants n° 1 aux cinq lots du marché à bons de commande pour la fourniture de produits réactifs pour le traitement des eaux usées des sites de Chambéry et de La Féclaz

- date de convocation le 27 novembre 2020
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt, le jeudi trois décembre dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis en visioconférence, via Zoom, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 33

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Thierry Repentin
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Roचाix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés : 19

Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Jean-Pierre Coendoz - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Sandra Ferrari - Christian Gogny - Max Joly - Luc Meunier - Martin Noblecourt - Marie Perrier - Christophe Pierretton - Dominique Pommat - Damien Regairaz - Josette Rémy - Alain Thieffenat - Thierry Tournier - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 03 décembre 2020

délibération n° 077-20

objet **RS - Approbation des avenants n° 1 aux cinq lots du marché à bons de commande pour la fourniture de produits réactifs pour le traitement des eaux usées des sites de Chambéry et de La Féclaz**

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, rappelle qu'ont été attribués les cinq lots du marché à bons de commande pour la fourniture de produits réactifs pour le traitement des eaux usées des sites de Chambéry et de La Féclaz.

N° lot	N° marché	Objet	Titulaire
1	F16055	coagulant de la filière eau	Feracid
2	F16056	floculant pour la filière eau	SNF
3	F16057	floculant pour l'épaississement des boues biologiques	Solenis France
4	F16058	floculant pour la déshydratation des boues digérées	Solenis France
5	F16059	coagulants pour le site de La Féclaz et réactifs pour les désodorisations	Produits chimiques Platrer

Ces marchés arrivent à échéance le 19 janvier 2021. Toutefois, il convient de reporter cette date d'échéance au 19 janvier 2022.

En effet, la fourniture de ces réactifs, nécessaires pour garantir l'efficacité des traitements sur les filières eaux et boues de l'usine de dépollution de Chambéry tout en contraignant les fournisseurs à livrer un produit de qualité dans les délais nécessaires, ont permis, depuis le début des marchés, d'atteindre un équilibre attesté par les bons rendements épuratoires.

Or les travaux qui vont être effectués en 2021 sur les digesteurs de la filière boues nécessitent une parfaite stabilité du processus d'épuration, notamment pendant les phases de vidange. Une modification de l'équilibre atteint pourrait être néfaste sur l'ensemble des filières.

Dans ces circonstances exceptionnelles, il apparaît indispensable de prolonger les marchés pendant cette période, pour conserver les réactifs actuellement fournis pour une durée supplémentaire d'une année.

N° lot	N° marché	Titulaire	Montant de l'avenant	Pourcentage d'augmentation du marché
1	F16055	Feracid	220 000 € HT	19,64 %
2	F16056	SNF	14 000 € HT	20,59 %
3	F16057	Solenis France	16 000 € HT	8,89 %
4	F16058	Solenis France	65 000 € HT	28,02 %
5	F16059	Produits chimiques Platrer	25 000 € HT	25 %

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau la prise de toute décision relative à la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des accords-cadres ainsi que des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 214 000 € HT et de leurs avenants,

Vu les marchés F16055, F16056, F16057, F16058 et F16059,

Vu le décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 19 novembre 2020,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve les avenants n° 1 aux cinq lots du marché à bons de commande pour la fourniture de produits réactifs pour le traitement des eaux usées des sites de Chambéry et de La Féclaz,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer ces avenants et tous documents nécessaires à leur passation,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 077-20

Objet de l'acte :	RS - Approbation des avenants n° 1 aux cinq lots du marché à bons de commande pour la fourniture de produits réactifs pour le traitement des eaux usées des sites de Chambéry et de La Féclaz
Thème Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires
Date de l'acte :	03 décembre 2020
Annexe(s) :	Avenant n° 1 au marché n°F16055, Avenant n° 1 au marché n°F16056, Avenant n° 1 au marché n°F16057, Avenant n° 1 au marché n°F16058, Avenant n° 1 au marché n°F16059

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20201203-lmc1H24498H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H24498H1

Date de transmission en Préfecture :	09 décembre 2020
Date de réception en Préfecture :	09 décembre 2020
Période d'affichage :	du au